



Pôle Appui Territorial  
Direction des Mobilités  
Territoire d'Aurillac

Commune de PAILHEROLS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

**Commune de PAILHEROLS: Brommet et Feyssergues**  
**Route Départementale n° 990 (hors agglomération)**  
**Objet : réfection de chaussée**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-0892 du 02 avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la consultation de monsieur le Maire de RAULHAC en date du 4 juin 2025

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de MUR DE BARREZ en date du 5 juin 2025

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de BROMMAT en date du 5 juin 2025

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de THERONDELS en date du 5 juin 2025

Vu la consultation de monsieur le Maire de LACAPELLE BARRES en date du 4 juin 2025

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'AVEYRON en date du 10 juin 2025

Vu l'avis favorable du service des transports en date du 18 juin 2025

Vu la demande de l'Entreprise MARQUET pour le CD 15

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

**ARTICLE 1**

A compter du 23 juin 2025 à 8heures et jusqu'au 27 juin 2025 à 18heures la Route Départementale n° 990 sera fermée à la circulation entre le PR 27+000 et le PR 34+000 agglomération de « Brommet et Feyssergues ».

**ARTICLE 2**

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 990, 600, 900 et 18 via RAULHAC, MUR DE BARREZ, BROMMAT, THERONDELS et LACAPELLE BARRES.

**Les véhicules de transports scolaires seront autorisés à passer sur le chantier à leurs heures de passage habituelles sous l'autorité du chef de chantier.**

Les matinées entre 8h15 et 8h35, les soirs entre 17h35 et 17h55 et pour la journée du mercredi entre 13h00 et 13h25.

**ARTICLE 3**

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise MARQUET chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

**ARTICLE 4**

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par le CRD de VIC SUR CERRE.

**ARTICLE 5**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

**ARTICLE 6**

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7**

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. les Maires de RAULHAC, MUR DE BARREZ, BROMMAT, THERONDELS et LACAPELLE BARRES
- M. le Directeur de l'entreprise MARQUET

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A PAILHEROLS le 16/06/2025

Le Maire



Claude PRUNET

A Aurillac le 19 JUIN 2025

Pour le Président du Conseil départemental et par  
délégation

Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE



## MAIRIE DE BROMMAT

BROMMAT , le 5 juin 2025.  
Le Maire de la Commune de BROMMAT  
à  
Monsieur le Président du Conseil  
départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

**OBJET** : Demande d'avis sur arrêté de circulation

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

**Dates** : A compter du 23 juin 2025 à 8heures et jusqu'au 27 juin 2025 à 18heures

**Voies** : la Route Départementale n° 990 sera fermée à la circulation entre le PR 27+000 et le PR 34+000

**Commune(s)** : PAILHEROLS agglomération de « Brommet et Feyssergues ».

**Motifs de l'arrêté** : réfection de chaussée .

**Réglementations proposées** : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 990, 600, 900 et 18 via RAULHAC, MUR DE BARREZ, BROMMAT, THERONDELS et LACAPELLE BARRES.

+ Plan de déviation

**AVIS** (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de BROMMAT



## MAIRIE DE MUR DE BARREZ

MUR DE BARREZ, le  
Le Maire de la Commune de MUR DE BARREZ  
à  
Monsieur le Président du Conseil  
départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

**OBJET** : Demande d'avis sur arrêté de circulation

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

**Dates** : A compter du 23 juin 2025 à 8heures et jusqu'au 27 juin 2025 à 18heures

**Voies** : la Route Départementale n° 990 sera fermée à la circulation entre le PR 27+000 et le PR 34+000

**Commune(s)** : PAILHEROLS agglomération de « Brommet et Feyssergues ».

**Motifs de l'arrêté** : **réfection de chaussée** .

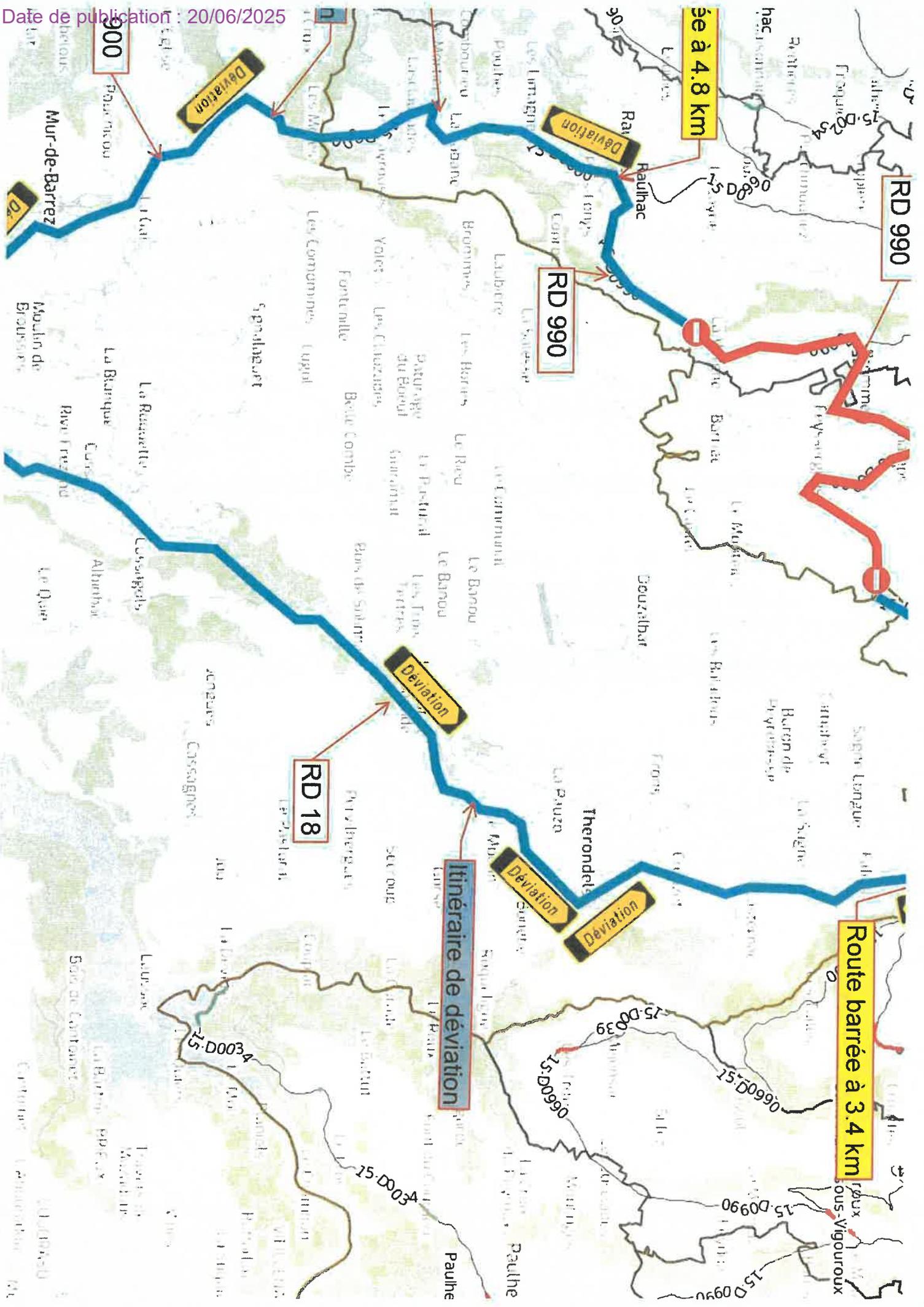
**Réglementations proposées** : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 990, 600, 900 et 18 via RAULHAC, MUR DE BARREZ, BROMMAT, THERONDELS et LACAPELLE BARRES.

+ Plan de déviation

**AVIS** (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de MUR DE BARREZ





## MAIRIE DE THÉRONDELS

THÉRONDELS, le  
Le Maire de la Commune de THÉRONDELS  
à  
Monsieur le Président du Conseil  
départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR ARRÊTÉ DE CIRCULATION

**OBJET** : Demande d'avis sur arrêté de circulation

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

**Dates** : À compter du 23 juin 2025 à 8 heures et jusqu'au 27 juin 2025 à 18 heures

**Voies** : la Route Départementale n° 990 sera fermée à la circulation entre le PR 27+000 et le PR 34+000

**Commune(s)** : PAILHEROLS agglomération de « Brommet et Feyssergues ».

**Motifs de l'arrêté** : réfection de chaussée .

**Réglementations proposées** : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 990, 600, 900 et 18 via RAULHAC, MUR DE BARREZ, BROMMAT, THÉRONDELS et LACAPELLE-BARRÈS.

+ Plan de déviation

**AVIS** (1) : Favorable - Défavorable pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de THÉRONDELS

Jean-Michel GUIRONTHEIL





## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

alexandre.alet@aveyron.fr 05 65 51 13 30

RIGAL Emmanuel emmanuel.rigal@aveyron.fr +33 5 65 51 13 46

Rodez, le  
Le Président du Conseil départemental de l'Aveyron  
à  
Monsieur le Président du Conseil  
départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION formulée au titre de l'article R 411-8 du code de la route

**OBJET** : Demande d'avis sur arrêté de circulation au titre du règlement de voirie départemental

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

**Dates** : A compter du 23 juin 2025 à 8heures et jusqu'au 27 juin 2025 à 18heures

**Voies** : la Route Départementale n° 990 sera fermée à la circulation entre le PR 27+000 et le PR 34+000

**Commune(s)** : PAILHEROLS agglomération de « Brommet et Feyssergues ».

**Motifs de l'arrêté** : **réfection de chaussée** .

**Réglementations proposées** : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 990, 600, 900 et 18 via RAULHAC, MUR DE BARREZ, BROMMAT, THERONDELS et LACAPELLE BARRES.

+ Plan de déviation

**AVIS** (1) : **Favorable - Défavorable** pour les motifs suivants :

Le président du Conseil départemental de L'Aveyron

Le Responsable  
Aveyron Mobilités et Ingénierie  
TERRITOIRE NORC  
Stéphane ROQUES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL  
Agence d'AURILLAC Rue Nicéphore Niepce  
15000 AURILLAC  
Affaire suivie par : F MEMBRADO

Email : [aurillac@cantal.fr](mailto:aurillac@cantal.fr)

(1) Rayer la mention inutile

## David Escassut

---

**De:** Franck Membrado <fmembrado@cantal.fr>  
**Envoyé:** mercredi 4 juin 2025 17:34  
**À:** Mairie LACAPELLE BARRES  
**Objet:** Avis Maire \RD 990 Brommet et Feyssergues PAILHEROLS MARQUET  
**Pièces jointes:** 4 Avis Maire - LACAPELLE BARRES.doc; Plan de déviation .pdf

Bonjour

Ci-joint Avis Maire **à me retourner signé**, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement.



*Franck MEMBRADO*  
*DGT / Agence Départementale d'Aurillac*  
*Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)*  
*tél. : 04 71 63 86 82*  
*fmembrado@cantal.fr*

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.

## David Escassut

---

**De:** Franck Membrado <fmembrado@cantal.fr>  
**Envoyé:** mercredi 4 juin 2025 17:30  
**À:** Mairie RAULHAC  
**Objet:** Avis Maire \RD 990 Brommet et Feyssergues PAILHEROLS MARQUET  
**Pièces jointes:** 4 Avis Maire RAULHAC.doc; Plan de déviation .pdf

Bonjour

Ci-joint Avis Maire **à me retourner signé**, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement.



*Franck MEMBRADO*  
*DGT / Agence Départementale d'Aurillac*  
*Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)*  
*tel. : 04 71 63 86 82*  
*fmembrado@cantal.fr*

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.